

Mairie de Mittainvilliers-Vérigny

1 Place de la Mairie - MITTAINVILLIERS-VERIGNY

contact@mittainvilliers-verigny.fr

Arrete 2026 /27

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

Monsieur le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),

Madame Sylvie TOUSSAINT

Profession : Trésorière de l'association Bien Vivre à Vérigny

Domicilié(e) : 4, RUE DES MARNIERES - LA CROIX MITTAINVILLIERS-VERIGNY (EURE-ET-LOIR)

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311 -1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie à Mare du Mesnil - Le Mesnil- 28190 MITTAINVILLIERS-VERIGNY.

Du 30 mai 2025 à 08 heures 00

Au 30 mai 2025 à 22 heures 00

Pour le motif Concours de Pêche

Veillez agréer, Monsieur le Maire,, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 27 avril 2026
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire De Mittainvilliers-Vérigny

Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L2214-4 et L2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

ARRÊTÉ :

Article unique - Madame Sylvie TOUSSAINT 4, RUE DES MARNIERES - LA CROIX MITTAINVILLIERS-VERIGNY (EURE-ET-LOIR) est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de 3ème catégorie.

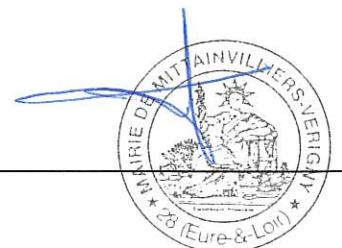
Du 30 mai 2025 à 08 heures 00

Au 30 mai 2025 à 22 heures 00

Pour le motif Concours de Pêche à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Mittainvilliers-Vérigny, le 27 avril 2026

Le Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200054542-20260427-Arrete_2026_27-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2026

Publication : 29/04/2026